

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

Délibération 2024/28

Portant sur l'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 9
- Présents : 8	- Pour : 9
- Représentés : 1	- Contre : 0
- Votants : 9	- Abstention : 0

Date de la convocation : 19/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-six du mois de septembre, à 19h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie

Absents : -

Excusés : Fonty Eric

Pouvoirs : MOREIRA CARNEIRO Emilie à MUNNE Sylvie

Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 361-1 et L 365-1 du Code de l'environnement,

VU le Code du Tourisme,

VU l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 abrogé par l'ordonnance du 18 Septembre 2000 transférant aux départements la compétence en matière d'établissement des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

VU le décret n°86-197 du 06 février 1986 relatif au transfert de compétence aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,

VU la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée,

VU la délibération du 19 mai 2008 de l'Assemblée Départementale approuvant le PDIPR de la Creuse,

VU la délibération n° CD2015-12/3/10 en date du 15 décembre 2015 prise par l'Assemblée Départementale du Conseil Départemental de la Creuse.

VU la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 septembre 2022 relative à l'intégration au PDIPR au Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par le Conseil Départemental de la Creuse, les précédents chemins inscrits au PDIPR lors de la séance du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2018 délibération n° 2018/12 nécessite une actualisation.
- de la nouvelle procédure d'inscription des chemins au PDIPR
- du projet d'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraires concernés :

1. GR 4
2. GR 460
3. GR 46
4. Grande Traversée VTT de la Creuse
5. Circuit de César
6. Circuit le Puy Combas
7. Circuit le Puy Vieux
8. Circuit Néoux

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

1. Chemin sans nom
2. Chemin des Bruyères
3. Chemin de Néoux à Cogalant
4. Chemin sans nom
5. Chemin de la Chezotte à la Mazière
6. Chemin du Puy de la Prade du Varaux
7. Chemin du Mazeaublanc à Néoux

Les chemins privés traversant les parcelles suivantes sont intégrés aux itinéraires :

A. Parcelle AE 83

- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.

- de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Le Conseil Municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de randonnée sur le Département. Que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI).

La présente délibération modifie la délibération n° 2018/12 prise le 15 Mars 2018 pour l'inscription des chemins au PDIPR.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie Conforme

Pour le Maire, le premier adjoint

Guy LANNEAU



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le



ID : 023-212314207-20241010-202428-DE